

PROCÈS - VERBAL SUCCINCT DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 05 JUIN 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil Municipal de la mairie, le VENDREDI 05 JUIN 2026 à 18 Heures, sous la présidence de Monsieur Jérémie DUPUY, *Maire*.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DUPUY, Mmes AUBART, DRUMEL, GENDARME, MIGNON, NOBLET, OCTAVE, RIBEIRO, MM. ALEXANDRE, BÉCARD, BEGLOT, BOUGARD, BRUNELET, DONKERQUE, LE BORGNE, LÉGER, PARENTÉ, PAULET, PAULY.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes RAFIF, TISSET, VÉLOSO IBOUZIDENE ainsi que Mesdames ANTOINE, MANTEL, RABATÉ et Messieurs BRION, POPOT qui ont donné pouvoir.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Isabelle AUBART a été nommée secrétaire.

Mme Lara ANTOINE a donné pouvoir à M. Ludovic PAULET
M. Didier BRION a donné pouvoir à Mme Loraine OCTAVE
Mme Marine MANTEL a donné pouvoir à M. Frédéric BEGLOT
M. Jean-Marc POPOT a donné pouvoir à M. Didier PARENTÉ
Mme Nadine RABATÉ a donné pouvoir à M. Nicolas LÉGER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 02, procède à l'appel et précise que le quorum est atteint.

* * * * *

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité et par 24 votes « POUR »,

A l'unanimité et par 24 voix « POUR »,

- **ACCEPTE le reversement à la commune des inscriptions perçues par plusieurs partenaires et clubs d'athlétisme du département, au titre de la 9^{ème} édition des « Foulées Villersois » qui s'est tenue le Jeudi 14 Mai 2026, pour la somme totale de 3.118 euros.**

◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇

Par 23 voix « POUR » et 1 ABSTENTION,

- **MODIFIE à compter du 1^{er} Janvier 2027 les tarifs de la Taxe sur la Publicité Extérieure (T.P.E.).**

◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇

A l'unanimité et par 24 voix « POUR »,

- **DÉCIDE d'instaurer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH), en application de l'article 1406 bis du *code général des impôts* ;**
- **PRÉCISE qu'une délibération fixant le taux de la TVLH sera prise chaque année dans les conditions prévues à l'article 1639 A.**

◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇

A l'unanimité et par 24 voix « POUR »,

- **APPROUVE la procédure de cession à un particulier, des parcelles situées au lieu-dit « Bois de La Francheville » à LA FRANCHEVILLE et cadastrées :**
 - ✓ « section AK, n° 126 » d'une superficie de 144 340 m²,
 - ✓ « section AK, n° 133 » d'une superficie de 110 711 m²,
 - ✓ « section AK, n° 2 » d'une superficie de 300 m²,**pour un prix total de vente de 120.000 euros.**

◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇

A l'unanimité et par 24 voix « POUR »,

- **ACCEPTE l'acquisition des parcelles boisées située au lieu-dit « Le pré des terres » à Villers-Semeuse, cadastrées section W, n° 46 d'une superficie de 684 m² et n° 47 d'une superficie de 1.360 m² pour un prix total d'achat de 2.000 euros.**

◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇ ● ◇

A l'unanimité et par 24 voix « POUR »,

- **ACCEPTE** l'acquisition des parcelles situées rue Etienne Dolet à Villers-Semeuse (voirie), cadastrées section AH :

- ❑ n° 203 d'une superficie de 503 m²,
- ❑ n° 347 d'une superficie de 27 m²,
- ❑ n° 348 d'une superficie de 50 m²

pour un prix total d'achat de 9.200 euros.

Le Maire,



Jérémie DUPUY

2026-06-12 10:28:20